Génocide au Rwanda : qui sont les accusés liés à comparaître en France ?

Emmanuelle Ndoudi

La Croix, 14 novembre 2023

Le procès de Sosthène Munyemana, un gynécologue rwandais accusé de « génocide », s'ouvre mardi 14 novembre à Paris. Le médecin installé en France comparaît vingt-huit ans après la première plainte. Il s'agit du sixième procès lié au génocide rwandais qui se tient à Paris.

Sosthène Munyemana, un ancien gynécologue rwandais, a commencé à comparaître mardi 14 novembre à Paris. Accusé de « *génocide* », il est jugé vingt-huit ans après la première plainte.

Il s'agit du sixième procès lié au génocide qui se tient en France. Le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) estimait en mars dernier dans Le Monde qu'une « centaine de personnes liées, de près ou de loin, aux massacres de 1994 vivent sur le territoire français ».

Pascal Simbikangwa

En 2014, l'ancien capitaine de la garde présidentielle a été reconnu coupable de génocide et de complicité de crime contre l'humanité. Pascal Simbikangwa, alors âgé de 54 ans, a été condamné à vingt-cinq ans de réclusion criminelle.

Il s'agissait alors de la première condamnation d'un accusé jugé devant une cour d'assises française pour « *génocide* », un crime introduit dans le code pénal en mars 1994.

Octavien Ngenzi et Tito Barahira

Les deux anciens bourgmestres de Kabarondo, dans l'est du Rwanda, ont été jugés en première instance en 2016. La cour d'assises de Paris a condamné en appel Octavien Ngenzi et Tito Barahira à la réclusion criminelle à perpétuité pour « génocide » et « crime contre l'humanité ».

Les accusés étaient soupçonnés d'avoir coordonné des réunions visant à organiser les massacres de la population tutsie de la région.

Claude Muhayimana

Cet ancien chauffeur d'hôtel a rejoint la France à la fin des années 1990 et s'est installé à Rouen. Naturalisé français en 2010, il a fini par comparaître devant la cour d'assises de Paris en novembre 2021, après dix ans de procédure.

Claude Muhayimana était accusé d'avoir transporté des miliciens sur des lieux de massacre. Reconnu coupable de « complicité de génocide », il a été condamné à quatorze ans de réclusion.

Laurent Bucyibaruta

Ancien haut fonctionnaire âgé de 78 ans, Laurent Bucyibaruta a été condamné à vingt ans de réclusion criminelle en juillet 2022. Cet ancien préfet a été reconnu coupable de complice de génocide et de crimes contre l'humanité.

C'est le plus haut responsable ja-

mais jugé en France pour les crimes liés au génocide du Rwanda en 1994.

Philippe Hategekimana

Naturalisé français sous le nom de Philippe Manier, l'ancien gendarme rwandais Philippe Hategekimana, âgé de 66 ans, a été reconnu coupable en juillet 2023 de « génocide » et « crime contre l'humanité » commis au Rwanda en 1994.

La cour d'assises de Paris l'a condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, la plus lourde peine prévue par la loi. Surnommé « Biguma », il était accusé d'avoir participé ou encouragé le meurtre de dizaines de Tutsis dans la province de Butare.

L'homme d'affaires Félicien Kabuga, accusé de « *génocide* » et de « *crimes contre l'humanité pour extermination* » a de son côté évité le tribunal. À 87 ans, il a été jugé inapte à subir un procès, en juin 2023.